CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS DU 1er MARS 2022

La séance est ouverte à 18 heures 02 à la mairie du 6/8 par M. le Maire.

M. le Maire. - Il est 18h et donc nous allons engager le conseil d'arrondissements de ce 1er mars 2022. Tout le monde est installé ? Il semblerait. Bonsoir à toutes et tous. Mesdames les conseillères, messieurs les conseillers, mesdames et messieurs qui assistez dans la salle du conseil, mesdames et messieurs qui nous regardez sur Facebook et Youtube merci à vous de nous suivre. J'en profite pour vous rappeler que ce conseil d'arrondissements est ouvert à tout le monde, au public. Et que si vous voulez assister au prochain conseil d'arrondissements, vous êtes les bienvenus, il reste encore quelques places assises. Et nous allons commencer par l'appel nominal qui va être réalisé par le benjamin de notre assemblée, j'ai cité Monsieur Ludovic Ludovic PERNEY.

(M. Ludovic PERNEY procède à l'appel.)

concrète.

le Maire. - Le quorum étant atteint, la séance peut valablement démarrer. J'en profite pour excuser l'absence d'un certain nombre de conseillers d'arrondissements. Pour deux raisons : il y avait quelques conseils d'écoles qui ont réclamé la présence de ces conseillers d'arrondissements. Il y avait également une manifestation qui était organisée par le Maire de Marseille sur l'esplanade de la Mairie pour le déplacement de l'encre qui était précédemment dans le parc balnéaire et qui a été déplacé compte tenu des circonstances dans la mairie et qui y restera jusqu'à la fin du conflit. Ce qui me permet de faire une transition et de vous indiquer que je vais lire un texte concernant l'Ukraine évidemment. semaine tristement marquée par la Cette est situation internationale. En envahissant l'Ukraine, Vladimir Poutine s'est attaqué à notre bien le plus précieux, la paix. Lorsque celle-ci est en danger, lorsque la paix est en danger, les

villes doivent être l'espace de l'humanité et de la solidarité

Aujourd'hui, plus que jamais, la situation exige bien plus que des condamnations. La ville de Marseille est solidaire du peuple ukrainien et de sa ville sœur Odessa, qui a été frappée par les bombes russes dès la première nuit de l'attaque.

Cette guerre asymétrique porte en elle son flot de destruction et de mort. Vous ne pouvons pas rester les bras ballants. L'inaction n'est pas une option. La municipalité, et cela fera je l'espère largement consensus, s'est portée volontaire à Marseille pour accueillir des familles ukrainiennes victimes de la guerre. Simple étape ou point final des routes de l'exil, Marseille a été façonnée par une histoire d'accueil. Aujourd'hui, nous renoueront avec cette histoire et cette tradition. Plus que jamais nous croyons que les villes ont une majeure responsabilité pour agir dans les situations d'urgence. C'est pour cela que nous avons adhéré à Anvita (Association nationale des villes et des territoires accueillants), afin de mettre en place une politique d'accueil digne, permettant de répondre aux impératifs de l'urgence et de l'accompagnement des populations qui sont en danger partout le monde. Nous sommes donc à la disposition gouvernement et du service de l'Etat afin d'accueillir dignement les réfugiés. Depuis lundi une collecte est aussi organisée avec l'ensemble des services de la ville. Marseillaises et Marseillais sont généreux et solidaires. Ils n'ont cessé de le démontrer. Nous les invitons à faire don de produits de première nécessité pour constituer une réserve d'urgence citoyenne de produits pour les familles ukrainiennes.

Nos mairies de secteurs, lieu de proximité avec la population, marquent aussi leur solidarité avec le peuple ukrainien. En coordination avec les institutions et la municipalité nous prendrons notre part dans cette solidarité.

D'ores et déjà notre mairie de secteur et notre CMA de la rue Sylvabelle sont à la disposition des habitantes et des habitants pour qu'il puissent y déposer des produits dont je rappelle qu'il existe une liste assez précise. Nul besoin de donner des produits alimentaires, des denrées alimentaires, les besoins sont plutôt des produits de type pile, de type lampe de poche, de type couvertures, de type vêtement pour faire face à cette crise. Et donc notre Mairie est heureuse et fière de participer à cet élan de générosité

Je suis sûr que les Marseillaises et Marseillais sauront y répondre. Y a-t-il des interventions dans la salle ?

M. Yves MORAINE. - Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Avec le Groupe une Volonté pour Marseille et les élus qui y participent, nous soutenons les déclarations que vous venez de faire. Plus largement d'ailleurs, nous soutenons les positions qui ont été exprimées par monsieur le maire de Marseille depuis le début de la crise en Ukraine, que ce soit dans la partie relative à la condamnation de l'agression russe et de la violation de l'ensemble des règles de la charte des Nations Unies par Vladimir Poutine.

Ou que ce soit sur les mesures qui ont d'ores et déjà été actées par la mairie de Marseille relativement à l'aide à l'accueil aux réfugiés venus d'Ukraine.

Les autres collectivités, en particulier le département des Bouches-du-Rhône, au sein duquel j'ai l'honneur de siéger dans la majorité départementale, a pris un certain nombre de mesures qui concourent très exactement au même objectif à la fois d'aide matérielle et de soutien moral à la résistance du peuple ukrainien magnifiquement incarné par son Président.

Entre autres, une aide de 100 000 euros à la Croix Rouge spécifiquement destinée à l'Ukraine, également la mobilisation du bailleur social 13 Habitat et de manière plus symbolique, mais les symboles en la matière ont de l'importance, le pavoisement de la façade du département des Bouches-du-Rhône aux couleurs de l'Ukraine. Dans cette crise, extraordinaire douloureusement pour le peuple ukrainien, et terriblement porteuse de menace, pour chacun d'entre nous y compris dans nos propres foyers, il n'y a pas de place pour la polémique politicienne et le soutien du Groupe une Volonté pour Marseille est acquis aux actions significatives prises par le Maire de Marseille. On voudrait d'ailleurs saluer l'engagement du Président de la République pour tenter de trouver des solutions.

- M. le Maire. Merci Monsieur MORAINE. Monsieur BERLAND.
- M. Yvon BERLAND. Oui Monsieur le Maire. Je voulais aussi préciser que la liste que je représente s'associe à vos propos et aux initiatives de notre Mairie. Je voulais également préciser que des informations venant de Russie concernant les universités françaises qui ne s'occuperaient pas bien des étudiants russes sont de fausses informations. D'ailleurs France Université réagit de manière virulente. Bien évidemment

un étudiant russe est un étudiant qui est venu étudier et nos universités en prennent soins comme ils preNnent soin de tous les étudiants

M. le Maire. - Monsieur BERLAND. D'autres interventions ? Nous allons donc pouvoir passer à l'examen des rapports. Excusezmoi, il faut d'abord approuver le procès-verbal de notre précédent Conseil Municipal du 14 décembre 2021. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le PV est donc adopté.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2021 Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Et pour le coup on peut passer effectivement à l'examen des rapports. Nous allons examiner le rapport n°14, présenté par la mairie de secteur pour la mise en œuvre d'un nouveau service public de permanence sociale d'accueil dans les centres d'animation des 6e et 8e arrondissements. Et je passe la parole à Monsieur MOUNIEN, qui est le rapporteur de cette délibération.

RAPPORTS VILLE

Rapport n°22-14/MS4

Mise en œuvre d'un nouveau service public de permanences sociales d'accueil et d'orientation dans les centres d'animation des 6ème et 8ème arrondissements

Rapporteur: M. Lourdes MOUNIEN.

M. Lourdes MOUNIEN.- Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, mesdames, en préambule, pour des raisons techniques je vais présenter le rapport, mais il faudra savoir je le coporte avec Madame Alexandra D'AGOSTINO, adjointe aux centres d'animation et à la vie associative. Le service que je vais vous présenter, le nouveau service que nous avons mis en place, part d'un constat. La mairie de secteur, en tant qu'échelon institutionnel de proximité est quotidiennement sollicitée par ses administrés sur des questions sociales et d'accès aux droits. La crise sanitaire qui est aussi une crise sociale et économique a poussé dans la précarité un grand nombre de publics et l'augmentation du nombre de démarches administratives en ligne a creusé l'écart entre l'aide sociale et leurs bénéficiaires. Dans ce contexte, la mairie de secteur mène depuis le début de la mandature une réflexion pour

assurer à la fois la diversification de l'offre d'activités dans nos centres d'animation, et développer peu à peu de nouveaux services publics de proximité, dans ces centres.

Et ceci, pour en faire d'ici la fin de la mandature de véritables mairies annexes au cœur des quartiers. A cet effet, un nouveau service public de permanence social d'accueil et d'orientation est proposé. Les conseillers en économie sociale et familiale recevront sur rendez-vous les habitants et les habitantes de notre secteur confrontés à des difficultés et qui font face à des questions sociales, de type logement, santé, situation de handicap, gestion de budget, problèmes d'ordre juridique, de scolarité de leurs enfants, etc. etc.

Ce service gratuit et inconditionnel, donc accessible à toutes et tous, constituera une porte supplémentaire dans un parcours d'orientation de prise en charge et de démarche administrative d'accès au droit. Il orientera vers les services et échelons institutionnels compétents dans la prise en charge des demandes, tels qu'en particulier le CCAS, le Samu social et les maisons de solidarité du département. En 2022, la mairie de Bagatelle et 8 CMA seront concernés : 4 de ces permanences seront situées dans le 6e arrondissement, et 4 dans le 8e arrondissement. Nous avons donc les CMA de Sylvabelle, Levy, Falque, Vauban, Rouet, Saint-Anne, Bonnefon et les Calanques.

D'ici à septembre, le dispositif sera évalué pour éventuellement être adapté d'ici 2023, au besoin constaté et déployé sur l'ensemble des centres. Je vous remercie de votre attention. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. le Maire. - Une intervention ? Une prise de parole sur ce rapport ? Il n'y en a pas, nous allons donc procéder au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Le rapport n°22-14/MS4 est adopté.

 ${\bf M.}$ le ${\bf Maire.}$ - Nous allons passer maintenant au rapport n°1 que je vais moi-même présenter.

Rapport n°22-37973-DM001

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE TEMPS LIBRE DIRECTION DE LA MER Modification des affectations des autorisations de

programmes relatives à l'opération des travaux maritimes pour la modernisation du stade nautique de Roucas Blanc.

Rapporteur: M. le Maire.

le Maire. - Il s'agit d'une délibération présentée conjointement par Monsieur Hervé MENCHON, adjoint délégué à la gestion de la préservation diversité marine, à la l'aménagement des espaces marins aux plages et équipements balnéaires, au nautisme voile et plongée et au développement de la tradition de la mer et du large ; de Madame Samia GHALI, maire adjointe en charge de la stratégie municipale l'égalité et l'équité des territoires de la relation avec l'ANRU, des grands équipements de la stratégie événementielle et des grands événements. C'est une délibération qui concerne un ajustement du budget affecté à la modernisation de la Base nautique de Marseille, qui je le rappelle, constituera l'héritage des J.O. 2024 dont les épreuves de voile dérouleront évidemment à Marseille.

Elles ont pour objet, d'acter le montant en diminution du marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 450 000 euros, faisant passer ce marché de 1,8 millions à 1 350 000 euros; qui compense le marché de travaux en augmentation, qui passe de 11 millions d'euros à 11 450 000 euros. Les raisons qui expliquent le montant de ces travaux en augmentation, c'est évidemment une flambée des matières premières, et particulier du béton, et des problèmes de coactivité sur le chantier, puisqu'il y a également des travaux d'aménagement de la rade, des travaux marins d'aménagement de la rade ; il y a une coactivité ; et l'approvisionnement de ce chantier, pour partie, se fera par voie maritime. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission. Y a-t-il des interventions sur le sujet ? Je n'en vois pas. Nous allons donc procéder au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Le rapport n°21-37881-DE001 est adopté

On va passer à l'examen du rapport n°2 qui nous est présenté par Madame Juliette MASSON, adjointe déléguée aux écoles et à la place de l'enfant.

Rapport n°21-37881-DE002.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'EDUCATION -

Approbation du principe de création d'un Conseil Municipal des enfants

Madame Juliette MASSON.- Je m'adresse aux habitantes habitants qui nous regardent en direct, mesdames et messieurs les conseillières les conseillers, Monsieur le Maire, chers collègues. Ce soit j'ai le plaisir d'attirer votre attention sur les 7 rapports qui vont mettre à l'honneur la place de l'enfant dans la ville. Qui est aussi le sujet de l'excellente revue Marseille, du mois de février. Ces rapports témoignent des chantiers amorcés pour restructurer l'organisation des écoles, des crèches des centres aérés mais également toute la politique éducative de la ville Marseille, à travers le nouveau projet éducatif de territoire. Les enfants et leurs parents peuvent compter sur nous pour nous engager dans ces transformations majeures qui placent leurs préoccupations au centre de nos politiques publiques. Le premier rapport que je vais vous présenter c'est sur une proposition de Madame GUERARD, adjointe de la place l'enfant dans la ville. Il me tient particulièrement à cœur, à travers ma délégation dans soit vie professionnelle, la création d'un Conseil Municipal enfants, et au-delà du symbole, l'engagement concret d'une ville qui décide de se mettre à hauteur d'enfant. La ville de Marseille souhaite affirmer son ambition d'une politique forte en faveur des enfants et des jeunes. C'est ainsi que Marseille a obtenu le titre de « ville amie des enfants » en juillet 2021 et que le Conseil Municipal a adopté le plan d'action 2020-2026 pour l'enfance et la municipal jeunesse au 2021. Notre ville s'engage désormais aux d'Unicef France à porter haut ses valeurs et mettre en œuvre ses actions, traduction des droits ancrés dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Parmi les axes prévus dans ce plan d'action, la municipalité a souhaité développer, promouvoir, valoriser et prendre la participation et l'engagement de considération enfant et chaque jeune à la vie de la cité. Cultiver citoyenneté en permettant de construire la ville lui demain. Ainsi, en parallèle de la création du Municipal des jeunes adopté le 17 décembre 2021, la ville de Marseille a pour objectif la création d'un Conseil Municipal des enfants dès 2022. Il s'adressera aux petites Marseillaises et aux petits Marseillais des classes de CM1. Il a trois objectifs : permettre au plus grand nombre d'enfants,

collaboration avec les services de l'Éducation Nationale enseignants de chacune des écoles volontaires, apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge. Deuxième objectif, constituer un organe d'expression de la voix des enfants au sein d'une part de chacune des mairies de secteur et d'autres part de la mairie centrale. Enfin, permettre aux enfants de s'impliquer de participer à la gestion des projets construits par les enfants eux-mêmes. Les 100 conseillères et être parité fille/garcon conseillers devront à représenteront la diversité des secteurs géographiques de la ville, avec des élus d'arrondissements sur le même modèle que les conseillers municipaux. Le projet sera organisé sur deux CM2, CM1 et afin de permettre aux enseignants d'organiser des élections, de se familiariser l'organisation municipale et de construire des projets au sein de leur école, de leur quartier, de leur arrondissement ou à l'échelle de la ville. Une charte, établissant les modalités plus précises sur l'organisation sera construite avec les services de la ville, les maires de secteur, l'éducation nationale, les enseignants volontaires et bien sûr les enfants eux-mêmes. A cet effet, il sera proposé dès le mois de mars aux écoles de la ville, de faire acte de volontariat pour une mise en œuvre effective du projet à la rentrée 2022. Après deux années de mise en place, une évaluation sera décidée pour décider du renouvellement et d'ajustements éventuels en vue de la reconduction de ce dispositif.

Mr le Maire.- Merci Madame Juliette MASSON. Y a-t-il des interventions sur le sujet ? Peut-être que les enfants, lors du Conseil Municipal des enfants, seront peut-être plus agités que vous. En tout cas j'ai hâte de les voir à votre place prochainement, et ça sera un grand plaisir d'accueillir les enfants. Donc on va procéder au vote. Monsieur Ludovic Ludovic PERNEY ?

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. Ludovic PERNEY. Je trouve que c'est une excellente initiative, initiative qu'on a d'ailleurs mise en place au sein de la région dès 2015, sur la création du Parlement régional de la jeunesse et où on a mis par exemple un budget d'autonomie. Et donc est-ce qu'il y aura aussi un budget d'autonomie pour ce Conseil Municipal des enfants. Même si évidemment ce n'est pas un public de lycéens, ce ne sont pas des étudiants ce sont des enfants, mais est-ce qu'il y aura

quand même un budget alloué pour qu'ils puissent construire des projets.

Mme Juliette MASSON. - Oui tout à fait, c'est à l'étude par contre pour le moment, mais tout à fait, c'est prévu.

- M. Bernard MARANDAT. Quant à moi, je trouve que c'est une très mauvaise idée ce Conseil Municipal des enfants, que ça n'a aucun intérêt de faire discuter des enfants sur des problèmes qu'ils ne connaissent absolument pas, origine, ni par destinée et de se servir des enfants pour essayer, subtilement de leur inculquer quelques idées dans la tête et de téléquider, par des gens plus ou moins bien intentionnés, les réponses et la façon de voir leur citoyenneté. Je trouve que c'est très hypocrite c'est pas très joli joli.
- M. le Maire. Monsieur Bernard MARANDAT vous voyez le mal partout quand même, même chez les enfants.

Mme Juliette MASSON. - Je peux vous répondre quand même. On parle quand même de...

M. Bernard MARANDAT. - La naïveté ! L'enfer est pavé de bonnes intentions.

Mme Juliette MASSON.- En tout cas pour notre secteur les enfants dont vous parlez qui ne semblent pas avoir d'intérêt à vos yeux représentent quand même 13 844 personnes.

M. Bernard MARANDAT. - Je n'ai pas dit ça ! Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

Mme Juliette MASSON. - Laissez-moi finir s'il vous plaît je vous répond.

M. Bernard MARANDAT. - Ils n'ont pas d'avis...

Mme Juliette MASSON. - 13 844 personnes dont quand même 8533 scolarisés dans les écoles publiques de secteur. Et puis les enfants sont considérés comme des personnes à part entière depuis les années 80 et ils ont quand même des compétences et des besoins spécifiques et c'est pour ça que je trouve au contraire, très intéressant, qu'on tienne compte de leur avis.

Car eux aussi habitent notre ville, eux aussi en subissent les désagréments et souvent de façon plus prégnante que les adultes puisqu'ils sont plus petits et dépendants des adultes notamment pour circuler dans la ville. Donc je pense que pour une fois, se mettre à hauteur d'enfant et écouter ce qu'ils ont à dire est très important. Il ne s'agit pas du tout d'instrumentalisation mais bien au contraire de les ouvrir sur les institutions démocratiques qu'ils vont être amenés à porter eux quand ils seront des citoyens adultes. Je vous remercie.

M. Le Maire. - Merci madame Juliette MASSON. Nous procédons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport n°2 est adopté.

Le rapport n°21-37881-DE002 est adopté

Vote contre : M. Bernard MARANDAT

M. Le Maire. - Madame Juliette MASSON, c'est toujours à vous pour le rapport n°3.

Rapport n°21-37869-DE003

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'EDUCATION - SERVICE DES INSCRIPTIONS ET DE LA POPULATION SCOLAIRES - Approbation du règlement des inscriptions scolaires de la Ville de Marseille

Mme Juliette MASSON. - Sur une proposition de Monsieur HUGUET, en charge de l'éducation des cantines scolaires, du soutien scolaire et des cités éducatives, il s'agit d'approuver le règlement afférent au recensement des élèves à inscrire dans les écoles publiques de Marseille et au traitement des demandes de dérogation au périmètre scolaire. Dans le cadre de modernisation des services rendus aux familles, démarches d'inscription scolaire ont été facilitées. familles ont la possibilité de procéder à ces formalités en ligne dans l'objectif de simplifier et de gagner du temps. Le présent rapport a pour objet de proposer un nouveau règlement des inscriptions scolaires dans l'intérêt des familles, eu égard à l'évolution de ces modalités. Ce nouveau règlement s'inscrit dans la volonté de la municipalité d'établir un fonctionnement transparent, clair et précis des

d'inscriptions scolaires et des dérogations scolaires, s'assurer une égalité de traitement sur l'ensemble territoire communal pour l'ensemble des enfants, garantissant bon fonctionnement des établissements le scolaires. Pour mémoire, pour la rentrée scolaire de 2021, la ville de Marseille a pris en charge plus de 15 000 dossiers de pré-inscription et près de 4000 dossiers de dérogation. Ce nouveau règlement a été élaboré en concertation avec les représentants de l'Education nationale et de la ville

Il propose les évolutions suivantes : possibilité pour les familles de procéder aux formalités de pré-inscriptions scolaire , de changements d'adresse et de demandes de dérogation en ligne via le portail www.superminotmarseille.fr Modification de la procédure et de la composition de la commission de dérogation: avec la volonté d'impliquer davantage la direction des écoles dans l'ensemble de la procédure. Prise en compte de la garde alternée comme nouveau motif de dérogation

Les parents ont la possibilité de demander une école à michemin des domiciles des parents. Et bien sûr une hiérarchisation des motifs de dérogation qui seront tous soumis à présentation de justificatifs.

Premier motif : prise en charge médicale de l'enfant ou de l'un de ses responsables légaux ; deuxièmement, rapprochement de fratrie ; troisièmement : enfant du personnel municipal ou de l'Education Nationale travaillant dans l'école demandée ; quatrièmement : continuité du cursus scolaire de l'enfant ; cinquièmement : garde alternée, avec choix de l'école à michemin, comme je vous l'ai déjà dit ; sixièmement : proximité du lieu de travail d'un des responsables légaux et septièmement : mode de garde. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le Maire. - Merci Madame MASSON. Y a-t-il une intervention ? Je n'en vois pas, nous allons donc procéder au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport n°3 est adopté.

Le rapport n°21-37869-DE003 est adopté à l'unanimité

Et nous passons maintenant au rapport n°4 qui va nous être présenté par Madame MEILHAC, adjointe déléguée aux mobilités, à la voirie, aux espaces verts, aux emplacements et à la transformation de l'espace public.

Rapport n°21-37883-DPETE004

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE - SERVICE DE L'AMENAGEMENT ESPACE URBAIN - Aide au ravalement de façades - Diminution des montants des subventions votés en 2017 et notifiés aux propriétaires privés dans le cadre des ravalements de façades.

Mme Anne MEILHAC. - Monsieur le Maire, mesdames et messieurs mes chers collègues, mesdames et messieurs les habitants qui nous suivez en ligne, bonsoir. Le rapport n°4 est soumis à l'approbation du conseil sur la proposition de Madame PRIGENT, conseillère déléguée à la valorisation du patrimoine, à l'amélioration des espaces publics et à la place de l'eau dans la ville.

Il s'agit d'un rapport sur les ravalements de façades, mais pas d'un rapport classique. En effet, il est intitulé : « diminution des montants des subventions votées en 2017 et notifiées aux propriétaires privés dans le cadre des ravalements de façades ». Mais pourquoi diable diminuer les subventions ?

Depuis 2016, vous le savez, on en parle presque à chaque conseil. Un programme de rénovation de façades est animé dans le centre-ville par la municipalité et cofinancé par les subventions de la ville et du département. Le versement des subventions est évidemment conditionné à différents critères. Trois critères principaux : tout d'abord le respect des préconisations techniques de la ville et le contrôle par les équipes opérationnelles compétentes.

Deuxièmement : le respect des délais, rappelez vous que les façades sont subventionnées à hauteur de 50% si les travaux sont effectués dans les 18 mois après une injonction de la ville, à hauteur de 30% si les travaux sont réalisés dans les 30 mois, et ne sont plus subventionnés si au 30e mois, rien n'a été fait.

Le troisième critère est évidemment la présentation de factures acquittées pour justifier de la réponse effective pour ces travaux. Les ajustements suite aux factures, on s'est dit lors d'un précédent conseil que lorsque la mandature a débuté les nouveaux élus ont constaté des retards importants accumulés dans le traitement des dossiers . Donc après une

réorganisation des services nécessaire, on est en train de purger ces retards.

Donc suite à tous ces travaux, les ajustements sur factures acquittées et après contrôle de non réalisations et non conformités diverses, ont entraîné la baisse des montants subventionnables. Il apparaît aujourd'hui nécessaire de réduire de 166 764,34 euros le montant des aides financières votées en 2017 et notifiées aux propriétaires privés dans le cadre de ces ravalements de façades. Je précise que les rapports 2018 seront traités dans un prochain conseil, pour notre secteur c'est environ 50 000 euros qui sont concernés et ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. Le Maire. - Merci Madame MEILHAC. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Bien, nous allons donc procéder au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport n°4 est adopté.

Le rapport n°21-37869-DE004 est adopté

Abstention M. Bernard MARANDAT.

M. Le Maire. - Nous allons maintenant passer au rapport n°16 qui est un rapport qui nous est arrivé très récemment, et qui est toujours présenté par Madame MEILHAC.

Rapport n° 22-38058-DGAVPVPD

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - Observations du Conseil Municipal sur le projet de création d'une Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) sur le centre-ville élargi de la commune de Marseille.

Rapporteur : Mme Anne MEILHAC

Mme Anne MEILHAC. - Ce rapport est intitulé « Observation du Conseil Municipal sur le projet de création d'une zone à faibles émissions de mobilité encore appelée ZFE-m, sur le centre-ville élargi à la commune de Marseille. Il est présenté sur proposition de Madame GASSIAN, adjointe en charge de la politique de la ville et des mobilités.

Alors vous êtes probablement au courant que se termine aujourd'hui une consultation du public animée par la Métropole Aix-Marseille Provence sur ce projet de création d'une zone à faibles émissions mobilité dans le centre-ville élargi de

Marseille. Je précise pour les habitants qui nous regardent qu'ils ont encore jusqu'à ce soir minuit pour déposer leurs remarques, leurs avis et leurs suggestions sur le registre qui est sur le site de la Métropole. Les observations que nous vous présentons ce soir visent à faire que cette zone à faibles émissions de mobilité, soit une réussite parce qu'elle sera réellement écologique et solidaire. Alors je vais aller assez vite sur les raisons qui nous emmènent aujourd'hui métropole, ville - à nous préparer à entrer dans une ZFE. Sachez qu'en France il y a déjà une dizaine de ZFE qui existent, certaines depuis assez longtemps, notamment à Paris Et puis en Europe c'est 230 zones à faibles et à Lyon. émissions qui existent, donc nous ne faisons que suivre le mouvement avec un certain retard. Pourquoi sommes-nous aujourd'hui contraints ? Puisque c'est bien une obligation légale de mettre en place cette ZFE. Et bien parce que notre ville subit des retards majeurs en matière de développement durable dans la mise en œuvre des politiques publiques. Et parce qu'elle est tout simplement soumise à un dépassement chronique des seuils de pollution qui dégradent la qualité de l'air respiré par les Marseillaises et les Marseillais. Alors oxyde d'azote, particules fines 2.5, particules fines 10... Marseille fait carton plein. Les causes de cette pollution atmosphérique sont nombreuses, nous avons à l'occasion d'autres rapports d'en parler, mais elles sont si prégnantes, que nous pensons qu'il est nécessaire de les regarder en face une nouvelle fois ce soir.

Absence de solution en matière de mobilité durable, offrant alternative à la voiture individuelle, absence réflexion sur le développement des espaces verts aussi Marseille, pollution liée aux activités du grand port maritime de Marseille, pollution liés aux navires et aux croisiéristes... Cette pollution de l'air, c'est un véritable enjeu de santé publique qui affecte toutes les Marseillaises et tous Marseillais, plus encore les enfants. Elle entraîne des décès prématurés à hauteur de 40 000 par an en France. Elle augmente les risques de développer des pathologies respiratoires, des allergies, de l'asthme, dont on sait dans un contexte pandémique qu'il peut être mortel et de l'eczémas.

Il y a également un manque à développer, une perte de développement économique imputable à cet air pollué puisque le cadre de vie dégradé entraîne parfois certaines entreprises ou certains particuliers à aller s'installer ailleurs pour ne pas subir cet air si pollué.

Tous ces impacts sanitaires et économiques de la pollution de l'air, mais aussi la mise à jour récente des recommandés par l'OMS suite à de nouvelles découvertes scientifiques en 2021, tout cela impose la mise en place d'une politique publique bien plus ambitieuse.

Dans ce contexte, l'Etat a durci sa législation, conformément aux dispositions européennes, et en juin 2021 les territoires soumis à une pollution automobile chronique à mettre en place des ZFE. Concernant Marseille, la compétence de la ZFE-m a été donnée à la métropole en 2021.

Quelques mots maintenant sur le périmètre : tels que proposés par la Métropole, le périmètre proposé par la ZFE s'étend aux centre-ville et concernera 314 000 habitants. Délimitée par l'intérieur des boulevards suivants : avenue du Cap Pinède, Boulevards du Capitaine Gèze et de Plombière, Avenue Fleming, Boulevard Françoise Duparc, Sakakini, Rabatau. Pour finir l'avenue du concernant notre secteur donc l'intégralité arrondissement et une bonne partie du 8e arrondissement qui sont inclus dans le périmètre.

Ce périmètre bien évidemment il est nécessaire et obligatoire. Et cependant il ne va pas sans poser des problèmes puisqu'il va impacter de nombreux habitants pour qui la voiture individuelle est l'unique mode de déplacement, du fait de l'insuffisance des transports en commun. Il est estimé par exemple que dans le 3e arrondissement de Marseille la moitié du parc automobile sera impactée dès septembre 2024, et 2024, c'est demain.

Nous allons maintenant en venir à des recommandations observations détaillées de la ville de Marseille. d'abord, donc je vous l'ai dit : 314 000 habitants, 19,5 km2, les arrondissements concernés sont le 1er, le 2e, jusqu'au 7e et une partie du 8e, et pourtant les tunnels, situés dans l'emprise de ce périmètre ne sont pas inclus dans le schéma de ZFE tel que proposé aujourd'hui par la métropole. La Ville de Marseille regrette que les tunnels ne soient pas inclus, deuxième élément qui n'est pas explicitement inclus et pour lequel des précisions seront nécessaires, les deux roues motorisés. Hors les deux roues motorisés, nous pensons qu'ils devront être pris en compte, puisque vous le savez ils sont excessivement présents à Marseille. Et ils devront être pris compte parce qu'ils sont souvent bruyants, rappelons que leur carburation est sous optimale, qui dégage des odeurs, des composés organiques volatiles ainsi que des gaz imbrûlés particulièrement polluants.

Deuxième point, le Conseil Municipal de Marseille insiste fortement sur l'importance de concilier le calendrier et le périmètre dans la mise en place de cette ZFE, de les concilier avec le renforcement de l'offre de transports en commun. La ville de Marseille a eu l'occasion de s'exprimer à de très nombreuses reprises sur ce point, mais nous le redisons parce qu'aujourd'hui le calendrier n'est pas à la hauteur des enjeux de la ZFE.

En ce qui concerne le développement du tramway, notamment dans le 3e arrondissement de la ville, il faut accélérer la programmation du tramway Belle de Mai - Merlan et adapter dans le reste de la zone ZFE, les capacités, les fréquences et les plages horaires d'exercice des bus et des tramways, ainsi que du métro, pour permettre aux Marseillais impactés par la ZFE de se déplacer autrement.

Viennent ensuite quatre autres points concernant les dérogations et les aides. Le Conseil Municipal de Marseille soutient les propositions de dérogations temporaires et de propositions d'aides financières accrues en fonction des revenus des ménages, afin d'accompagner les Marseillais et les les plus modestes dans les changements Marseillaises mobilité. Service de conseil à guichet unique, nous soutenons en particulier la création d'un service de conseil pour accompagner les particuliers démarches en faveur de la transition des mobilités. Le report modal mais aussi le changement de véhicule, partout où il n'y a ni infrastructures de transports en commun satisfaisantes ni itinéraires cyclables.

Communication : la ville de Marseille demande que le dispositif intègre un service de communication très important et diversifié, multicanal pour que dès les périmètres et les échéanciers seront votés par le conseil métropolitain, la métropole donne la meilleure mobilité possible au plus grand nombre, particuliers et professionnels, afin que ceux-ci puissent s'adapter le plus rapidement possible, ceci avant d'être frappé par des interdictions.

Contrôle. Aujourd'hui, c'est très flou. Le projet doit intégrer des contrôles, et cela implique une action rapide de l'Etat pour mettre à disposition des équipements homologués. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

- M. Le Maire. Merci Madame MEILHAC. Des interventions ? Je n'en vois pas. Nous allons donc procéder au vote. Monsieur MARANDAT, pardon excusez-moi je ne vous avais pas vu.
- M. Bernard MARANDAT. Oui bonjour. Rapidement : pour vous dire que je suis à peu près pour ce que vous dites et votre diagnostic en particulier les résolutions que vous prenez pour accompagner, les mesures d'accompagnement, je trouve que c'est en effet très bien. Et c'est vrai que ça fait des années que moi-même dans les différents conseils municipaux que j'ai siégé, je demandais que toutes ces limitations de pouvoir de circulation, ces embouteillages artificiels qui étaient créés comme cela, entraînaient en effet beaucoup de pollution ; Marseille étant la ville la plus embouteillée d'Europe. Et que pollution, on devait quand on voulait d'améliorer la circulation et essayer de développer d'autres communication, d'accompagner donnant en alternative, qui jusqu'à présent justement n'était jamais donnée.

Parce que c'est bien beau d'interdire la circulation dans tel ou tel secteur, mais à condition que les gens puissent se déplacer autrement. Et tout le monde - ce que je disais souvent - il y a des personnes âgées qui sont obligées de prendre une voiture. Il y a des gens, qui pour leur travail, sont obligés de prendre une voiture, et donc je trouve que uniquement ce qui a été fait pendant des années - et que je le rappelle justement je dénonçais - de diminuer les possibilités de circulation, ce n'est pas une solution. Je me suis toujours élevé contre. Il faut à ce moment et vous le dites - je ne suis pas d'accord bien sûr sur tout - mais les mesures d'accompagnement me paraissent primordiales, et c'est très bien qu'enfin, mes idées aient été écoutées.

M. Le Maire. - Merci Monsieur MARANDAT. Une autre intervention ? Donc nous allons pouvoir voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Mme Catherine PILA. - Sur le fond, pas sur la forme.

Le rapport n° 22-38058-DGAVPVPD est adopté

Abstention du Groupe « Une Volonté pour Marseille »

M. Le Maire.- Je ne sais pas si cela peut-être noté sur le fond. Le distinguo est subtil, mais bon... Donc le rapport est adopté et nous avons un petit point d'information c'est ça ?

Mme Anne MEILHAC. - Oui. Dans l'ensemble des collectivités qui ont des responsabilités diverses et variées sur le sujet des bien il y a l'autorité organisatrice des mobilités, et mobilités, la métropole qui a l'essentiel des compétences, mais il y a également la ville qui a la compétence de la circulation il y a les mairies de secteur qui ont compétence de l'animation des secteurs de la mobilisation citoyenne ainsi que du relais des doléances des différents acteurs locaux vers la métropole. Et donc nous pensons que chacun doit faire sa part. Donc la mairie de secteur a été assaillie de tant de demandes concernant sa voirie, espaces publics depuis un an et demi, que nous nous sommes dit qu'il n'était pas possible de continuer à les gérer comme étaient gérées jusqu'à présent. C'est essentiellement sous l'ancienne mandature au coup par coup. Et aujourd'hui encore, parce qu'il est assez difficile de faire changer de direction un navire qui est sur sa lancée depuis de nombreuses années.

Donc nous avons commencé à structurer toutes les demandes qui nous arrivaient et tous les besoins criants que nous voyons pour notre voirie et nos espaces publics en projet.

Projets que nous avons transmis pour les premiers à la métropole il y a de ça un peu plus d'un an et qui pour l'instant n'ont pas reçu de réponse. Même si nous avons espoir que les choses changent prochainement. Et donc fort de ces constats, nous nous sommes dit OK d'abord on va continuer à porter ces mêmes projets, et j'aurais pu vous en parler dans le rapport précédent, ce qui n'a pas été fait pour l'instant aujourd'hui, par exemple pour baisser la pollution dans la rue de Breteuil en ce qui concerne notre secteur c'est : réguler la vitesse dans la rue de Breteuil, sécuriser les accès à l'école, faire en sorte qu'il n'y ai plus un fracas automobile chaque matin devant les écoles, parce qu'on a emménagé des façons d'aller à l'école à pied, en bus, etc.

Bref pour tous ces points-là, on va continuer à les porter, ils sont pour certains enfin dans la programmation de voirie 2022, mais que nous allons - figurez-vous - valider le 22 mars

2022, c'est un peu tard quand même pour l'année 2022. Bref, nous allons continuer à faire évoluer nos pratiques. Et nous avons le plaisir de vous présenter ce soir le premier Festival d'urbanisme citoyen de la Mairie du 6/8, que nous organiserons pendant 4 jours place Bonnefon dans le arrondissement au tout début du mois d'avril. Donc du 30 mars au 2 avril 2022, et dans le 6e arrondissement également le même mois, du 27 au 30 mars 2022, autour du Boulevard Vauban. Festival d'urbanisme citoyen ke sa l'occurrence, il s'agit de mettre ensemble autour d'une série d'ateliers de projections-débats, de mini-conférences également de festivités musicales, l'ensemble des locaux, citoyens, parents d'élèves des écoles, associations, CIQ bien entendus, artisans et commerçants, mais également les entreprises du quartier puisqu'il y en a pour co-construire la ville de demain.

Et je tiens à préciser : la ville de demain, pas la ville d'après-demain. Parce que laboratoire citoyen, Festival d'urbanisme citoyen, ça peut paraître un peu éthéré, et ça ne l'est pas du tout. Les travaux préparatoires que nous avons engagés avec des tables rondes depuis le mois de janvier, nous montrent que les acteurs locaux sont très avides de venir s'assoir avec nous pour structurer les projets à venir pour la place Bonnefon, l'avenue d'Hambourg, le Boulevard du Sablier, etc. pareil pour Vauban.

Donc tout ça c'est en train de se cristalliser nous aurons le plaisir de vous présenter un programme d'ici je pense une semaine à peu près. Nous serons heureux de vous retrouver tous, à l'occasion de cet événement. Précision : le mercredi nous recevrons les centres aérés pour des ateliers autour de la végétalisation et nous présenterons une exposition qui est prêtée par la région, qui s'appelle « Nature en ville adaptation aux changements climatiques ». Les enfants des centres aérés le mercredi et des écoles le jeudi et vendredi auront le plaisir de participer à un atelier cette exposition et à des ateliers de jardinage plantation d'une mini-forêt urbaine. Le samedi nous aurons un programme plus riche qui sera destiné évidemment au grand public, que je vous laisserai découvrir dès que publierons ce programme.

Donc j'en ai terminé avec ce point-là, celui qu'on voit à l'écran. Puis j'ai un tout dernier point que je vais aborder, puisqu'il s'agit d'un temps fort qui démarre cette semaine également, et qui s'appelle Privatopia. Privatopia c'est une

exposition qui sera présentée au CROA PACA du 4 mars au 22 avril, pour sa partie scientifique et géographique et en mairie de secteur pour sa partie artistique. Puisque nous avons une exposition qui vient d'être installée en mairie de secteur et je vais laisser Cédric JOUVE, mon collègue adjoint aux cultures, présenter dans un instant.

Alors Privatopia, c'est une exposition que j'ai eu pour ma part le plaisir de voir pour la première fois à l'université Saint-Charles il y a de ça à peu près un an, qui présente les travaux d'universitaires géographes du Laboratoire LPED. Cette équipe a cartographié l'importance croissante des résidences fermées à Marseille. Et la raison pour laquelle on s'est intéressé à cette exposition, c'est qu'elle fait écho à nos préoccupations en termes de mobilité : plus vous d'espaces fermés, moins vous avez de possibilités de vous déplacer facilement à pied dans une ville. Ces enclosures sécurisées révèlent une ville qui a été produite et gérée par les promoteurs massivement. Une ville qui a tourné le dos à la rue et aux espaces publics et c'est un sujet vous le savez qui nous préoccupe particulièrement. Et c'est la raison pour laquelle nous voulons mettre en lumière et en valeur cette exposition et les œuvres d'art présentées en mairie. Alors Monsieur JOUVE...

M. Le Maire. Il est en conseil d'école. Il s'en excuse. En tout cas venez voir cette magnifique exposition ici et à la maison de l'architecture et de la ville Boulevard Joseph Turner, c'est un point très intéressant, et dans le secteur nous avons effectivement plusieurs sujets tels que celui-là, l'avenue Floche ou la traversée de la colline Perrier.

Donc on passe au rapport n°5, qui nous est présenté par Monsieur VINCENT, Madame Anne MEILHAC, je vous remercie.

Rapport n°22-37956-DS005

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Déclaration des avantages en nature attribués par la Ville de Marseille aux clubs sportifs.

Rapporteur: M. Cyprien VINCENT

M. Cyprien VINCENT. - Bonsoir à tous, Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs. La délibération que je vous présente ce soir est portée par Monsieur JIBRAYEL, adjoint au sport de la ville de Marseille

et des services des sports. La volonté de la ville de Marseille sur sa politique sportive est de favoriser le sport pour tous.

Pour ce faire, les structures sportives sont mises à dispositions gratuitement à des associations d'intérêt général lors d'entraînements et de compétitions officielles.

Selon la loi du 6 février 1992 sur l'administration territoriale de la République, la ville doit en faire état. C'est pour ça que la mairie du 6/8 est à hauteur 369 175 euros d'avantages en nature pour 15 associations que vous pouvez voir ici. Sur le total de la ville, il est à 1 485 783 euros. Ce rapport a un avis favorable de la commission.

M. Le Maire. - Merci Monsieur VINCENT. J'espère qu'on va pouvoir faire beaucoup de sport à Marseille désormais. Y a-t-il une intervention sur le sujet ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport n°5 est adopté pardon, excusez-moi.

Le rapport n°22-37956-DS005 est adopté à l'unanimité

Donc nous allons passer maintenant au rapport n°6 qui nous est présenté maintenant par Danielle CASANOVA-GAVINO. Madame CASANOVA-GAVINO c'est à vous.

Rapport 21-37756-DPE006

DIRECTION ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE - Subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance - Avenant aux conventions de fonctionnement 2022 - Paiement aux associations de subventions 2022.

Rapporteur: Mme CASANOVA-GAVINO.

Mme CASANOVA-GAVINO. - Bonjour messieurs et mesdames, donc le rapport que je vais vous présenter il est sur proposition de Madame Sophie GUERARD, qui concerne l'attribution de subventions à des associations qui conduisent des projets dans un dispositif nouveau qui s'appelle Convention territoriale globale.

L'attribution des subventions est la suivante : pour les établissement d'accueil des jeunes enfants il est accordé 95 centimes par heure d'accueil, sur les trois premiers trimestres, pour le relais petite enfance, il est accordé 11

000 euros pour chaque établissement, pour les lieux d'accueil enfants-parents, il est accordé suivant donc l'agrément par demi-journée 4500 euros, pour 2 demi-journées 9000 euros, pour les agréments qui seraient supérieurs à 8, ile st accordé une somme 6000 euros par demi-journée et de 12000 euros pour 2 demi-journée. Voila.

M. Le Maire. - Merci Madame CASANOVA pour ce rapport. Y a-t-il une intervention ? Je n'en vois pas nous allons procéder au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport n°6 est adopté.

Le rapport Rapport 21-37756-DPE006 est adopté à l'unanimité

M. Le Maire. - Rapport n°7 : toujours Madame CASANOVA-GAVINO.

Rapport n°21-37913-DPE007

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE -Modification du règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant.

Rapporteur: Mme CASANOVA-GAVINO.

Mme CASANOVA-GAVINO. Ce rapport concerne des nouveaux critères d'attribution des places en crèche, à partir d'une cotation allant de 1 à 10. La première qui est très cotée, c'est le lieu d'habitation des familles, la deuxième c'est la situation sociale et professionnelle. La troisième, c'est le nombre de jours requis, la quatrième, c'est la présence de handicap pour l'enfant ou pour les parents, la cinquième, ce sont les situations particulières qui seraient signalées et qui seraient vérifiées et la cinquième sera donc basée sur le quotient familial. A cotation égale, c'est le plus petit quotient familial qui va donc départager. Ce rapport a donc été adopté.

M. Le Maire. - Un avis favorable de la commission.

Mme CASANOVA-GAVINO. - Pardon excusez-moi!

M. Le Maire. - Vous allez un peu vite en besogne.

Mme CASANOVA-GAVINO. - Je vais un peu vite, excusez-moi.

M. Le Maire. - Y a-t-il une intervention sur le sujet. Je n'en vois pas. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. Madame CASANOVA-GAVINO, je vous remercie.

Le rapport n°21-37913-DPE007 est adopté

Abstentions : M. Bernard MARANDAT et du groupe « Une Volonté pour Marseille »

M. Le Maire. - Nous passons maintenant à un gros morceau, sur plusieurs rapports qui vont nous être présentés par Madame ABOURS. Et le premier de ces rapports est le rapport n°15 qui est le rapport présenté par la mairie de secteur.

Rapport 22-15/MS4

Approbation de la nouvelle procédure d'inscription dans les centres aérés municipaux des 6e et 8e arrondissements, après une phase d'expérimentation de 9 mois

Rapporteur: Mme Micheline ABOURS

Mme Micheline ABOURS.- Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir mes chers collègues, bonsoir aux habitants et habitantes du secteur. Pour moi ça va être un petit peu plus long que précédemment.

Alors nous commençons par le rapport n°15 qui concerne l'approbation de la nouvelle procédure d'inscription dans les centres aérés municipaux des 6e et 8e arrondissements, après une phase d'expérimentation de 9 mois. Monsieur le Maire des 6e et 8e arrondissements de Marseille, soumet au conseil d'arrondissement le rapport suivant.

La mairie des 6e et 8e arrondissements assure directement la gestion de cinq structures d'accueil collectif de mineurs, qui peuvent accueillir tout au long de l'année jusqu'à 400 enfants, ainsi que trois équipements qui fonctionnent uniquement pendant les vacances scolaires, et qui eux peuvent rassembler jusqu'à 100 enfants. En complément, afin de renforcer l'offre d'accueil et de répondre à la demande des familles, un nouveau centre aéré municipal concernant les 3-6 ans a ouvert dans l'école maternelle de Vauban en septembre 2021 et pourra accueillir à terme jusqu'à 50 enfants.

L'accueil et l'accompagnement de l'enfant revêtent des enjeux fondamentaux auxquels la mairie des 6e et 8e arrondissements à l'ambition de répondre par une approche tout à la fois

sociale, environnementale et démocratique. Chaque année, des familles marseillaises n'obtiennent pas de place dans les centres aérés municipaux et ne comprennent pas pourquoi. Aussi, de rendre plus équitable et plus transparent le processus d'attribution de places en centres aérés. Un dispositif de priorité et de critères d'analyse des demandes d'inscription a été mis en place à titre expérimental en juin 2021. Le processus d'attribution des places a ainsi évolué à plusieurs niveaux.

Tout d'abord, en plus de critères de domiciliation, d'activité des parents et de situation familiale, introduction sociaux, pour aider les familles les difficulté, qui n'ont pas les moyens de financer d'autres modes de garde plus coûteux, ainsi que celles confrontées à une situation de handicap ou de vulnérabilité. point : création d'une commission d'attribution des places, composée de l'adjoint déléqué au centre aéré et au temps de vie scolaire, de l'adjoint délégué aux écoles et à la place de du directeur général des services, du chef service animation et vie associative, ainsi que du responsable du centre aéré concerné. Et enfin, et c'est très important : renforcement du partenariat avec les structures associatives d'accueil du secteur, Maisons pour tous et centres sociaux culturels, afin de proposer aux familles qui n'ont pas été retenues, à chaque fois que c'est possible, des solutions alternatives de garde. Par ailleurs, afin de faciliter les modalités d'inscription par les familles et d'éviter des files d'attente pour les parents, les pré-inscriptions désormais en ligne via un site de pré-inscription disponible sur le site internet de la mairie de secteur. Le calendrier des dates d'inscriptions est fourni à la rentrée scolaire pour l'ensemble de l'année, afin de permettre aux familles s'organiser. Une fois la commission d'attribution passée, les familles sont immédiatement informées du fait que leur demande d'inscription est retenue ou pas. Compte-tenu du bilan positif de cette phase expérimentale menée pendant 9 il est proposé de pérenniser donc, le processus d'attribution ainsi que la liste des critères d'analyse des demandes sur la base du tableau donc que vous voyez sur l'écran. Je vous laisse regarder et j'explique en même temps. Critère numéro 1 : la domiciliation, le fait que la famille habite le secteur ou travaille dans le secteur, ensuite le deuxième critère c'est l'activité des parents, donc si les deux parents travaillent, si un seul des parents travaillent,

si aucun des parents ne travaillent, donc il y a moins de points, et enfin les familles monoparentales soit en activité soit sans activité. Ensuite on tient compte de la situation donc du handicap possible d'un membre familiale, famille, d'un bouleversement dans la famille, et enfin, s'il y a des familles qui ont présenté un dossier d'inscription, on fait une demande d'inscription à plusieurs reprises et n'ont toujours pas été choisies, il y a des points qui sont attribués en fonction du nombre de présentation du dossier; En plus de ces critères-là, il y a un critère lié au revenu imposable annuel des familles pour maintenant une bonne mixité sociale, on essaye d'avoir 60% d'enfants provenant de familles dont les revenus mensuels sont entre 0 et 2500 euros, 20% de familles, enfin d'enfants, dont les revenus mensuels de famille sont entre 2500 et 4000 euros, et enfin 20% d'enfants revenus mensuels de la famille démarrent à 4001 euros et vont je ne sais pas jusqu'à combien. Voilà donc c'est un peu la nouveauté. Ensuite on tient compte du fait qu'il est ait plusieurs enfants de la même famille, donc de la fratrie. Et enfin, si un enfant est porteur de handicap, son dossier est étudié au cas par cas et il est prioritaire. Et donc ce demandons, c'est d'approuver la vous procédure d'inscriptions dans les centres aérés municipaux des 6e et 8e arrondissements. Et d'approuver le fait que Monsieur le Maire ou son représentant soit autorisé à signer tous les documents afférents. Et avis favorable de la commission.

- M. Le Maire. Merci Madame ABOURS. Des questions ? Je vois que Monsieur MARANDAT a levé le bras.
- M. Bernard MARANDAT. Excusez-moi, c'était juste pour poser une question. Vous disiez que vous vouliez préserver une bonne mixité sociale, mais pourquoi il y a une catégorie qui est sur-représentée si on veut une mixité sociale il faudrait que les catégories soient représentées à parts égales, et pas une qui soit ultra majoritaire.

Mme ABOURS. - Le problème c'est que les centres aérés non municipaux, donc ceux qui sont gérés par des associations, sont beaucoup plus chers que les centres aérés municipaux. Et donc il est difficile à pas mal de familles d'inscrire leurs enfants dans ces centres-là. Donc c'est pour ça qu'on a quand même une plus forte proportion d'enfants de familles moins favorisées que de familles un peu plus riches on va dire et

qui ont plus de moyens. C'est sûr, que ce n'est pas du 33%, 33% et 33%. Mais c'est aussi parce que sinon ces enfants n'iraient pas en centre aérés.

M. Le Maire. On peut aussi ajouter que la photographie de la société française, fait apparaître qu'il y a 1% de personnes, allez on va dire 10 de personnes qui ont plus de 4000 euros de revenus par mois, donc quelque part c'est une photographie... On ne va pas rentrer dans tous les déciles des revenus et donc il est tout à fait normal que les personnes qui sont avec des revenus faibles, qui représentent la majorité des habitants et des citoyens, soient sur-représentés dans cette proportion. Je ne sais pas s'il y a d'autres interventions ? Pas d'autres interventions. Nous allons donc procéder au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport n°15 est adopté (applaudissements).

Le rapport 22-15/MS4 est adopté à l'unanimité

Mme Micheline ABOURS. - Alors avant de passer au rapport n°9.

M. Le Maire. - Non c'est le rapport n°8 d'abord.

Mme Micheline ABOURS.- N°8 pardon. Donc avant le 9 il y aura le 8. Mais avant de passer au rapport suivant, je voudrais dire que l'instauration de ce système a demandé pas mal de travail et donc je voulais remercier Madame Juliette MASSON, Madame EYGOUT Monsieur RICHEROLLE, d'une part, d'autre part Monsieur GREGORI, le responsable du service d'animation, et tout le service d'animation, et enfin deux personnes qui ont réalisé, effectué beaucoup de travail pour les inscriptions pour les premières fois pour les grandes vacances, c'est-àdire Audrey et Gabrielle. Voilà.

M. Le Maire. - Donc rapport n°8.

Rapport n°22-37976-DPE008

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'accès à l'espace sécurisé Mon Compte Partenaire mis en œuvre par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, du bulletin d'adhésion au services « Aides financières d'action

sociale » et de l'avenant $n^{\circ}1$ au bulletin d'adhésion au service de consultation.

Rapporteur : Mme Micheline ABOURS

Mme Micheline ABOURS. - Rapport n°08. C'est un rapport qui est proposé par Monsieur le maire de la ville de Marseille, sur proposition de Madame l'adjointe en charge de la place de l'enfant dans la ville. Par délibération du 25 juin 2018 puis par délibération du 5 octobre 2020, le Conseil Municipal avait approuvé la convention « Mon compte partenaire », conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône pour la consultation des données allocataires. En effet, la ville de Marseille étant bénéficiaire de prestations de services versées par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, la direction de la petit enfance, comme les maires de secteur, dispose de cet accès pour pouvoir calculer la participation des familles aux frais de garde en crèche, et pour l'accueil de loisirs sans hébergement, pour les centres aérés.

Mais parallèlement, la direction de la Petite Enfance et les mairies de secteur utilisaient jusqu'à présent le portail partenaire, pour effectuer les déclarations de données financières et d'activités des équipements. Il a donc été décidé que ce portail allait disparaître et aller être intégré au service AFAS c'est-à-dire Aide Financière d'Action Sociale, via le portail « Mon compte partenaire ». Donc pour utiliser une expression qui a été à la mode pendant quelque temps, pour « alléger un peu le millefeuille », pour resserrer les choses ; ça c'est mon commentaire, pardon.

Pour pouvoir accéder à ce nouveau service, il convient d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'accès à l'espace sécurisé « Mon compte partenaire ». Alors : ces avenants sont très longs donc je vous dis juste en quelques mots. Cet avenant concerne la confidentialité et la responsabilité des données. Il convient aussi d'approuver l'avenant n°1 du bulletin d'adhésion au service de consultation qui concerne la liste des utilisateurs, les pièces justificatives, les moyens d'accès et enfin il est demandé d'approuver le bulletin d'adhésion au service aide financière d'action sociale, dans lequel il y a la description du service et le profil des gestionnaires.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver ces trois documents. Quelles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ciaprès.

Article n°1 : sont approuvés la demande n°1 à la convention d'accès à l'espace sécurisé « Mon compte partenaire » mise en œuvre par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, l'avenant n°1 au bulletin d'adhésion au service de consultation et du bulletin d'adhésion au service aide financière d'action sociale

Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ces deux avenants et les bulletins d'adhésion. L'approbation de ces documents n'a aucune incidence financière.

M. Le Maire. - Il y a eu un avis favorable de la commission ?

Mme Micheline ABOURS. - Ah oui pardon, excusez-moi.

M. Le Maire. - Donc, y a-t-il une intervention sur ce dossier très technique ? Donc qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport n°8 est adopté.

Le rapport n°22-37976-DPE008 est adopté à l'unanimité

M. Le Maire. - Rapport n°9, Madame ABOURS.

Rapport n°22-37976-DPE009

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE Approbation d'un nouveau projet éducatif de territoire 2022/2025 et de la convention relative à la mise en place du projet éducatif territorial et du plan mercredi.

Rapporteur: Mme Micheline ABOURS

Mme ABOURS. - Alors nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises de parler du plan éducatif de territoire, le PEDT. Donc nous l'attendions et il arrive. Donc, Monsieur le Maire de Marseille, sur proposition de Madame l'adjointe en charge de l'éducation populaire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Par délibération du 1er octobre 2021, le Conseil Municipal a approuvé les objectifs stratégiques et les axes thématiques proposés pour le nouveau Projet éducatif de territoire (PEDT), ainsi que la démarche de concertation mise en place d'ici

l'approbation prévue pour la fin de l'année. Donc vous allez visualiser l'ensemble des interlocuteurs qui ont participé à la démarche de concertation de ce PEDT.

A l'appui de cette large concertation engagée auprès des partenaires institutionnels et associatifs en 2021, le nouveau PEDT vise à offrir un parcours cohérent et de qualité, sur tous les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires, autour des thématiques éducatives que sont : la culture, le sport, la santé, la citoyenneté, le développement durable et la transition écologique. Toutes assorties d'actions concrètes dont la mise en œuvre sera coordonnée en proximité, à l'échelon territorial ou les trois années scolaires 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025.

Ce document s'adresse à l'ensemble des services municipaux et des acteurs soutenus par la ville de Marseille : acteurs institutionnels et acteurs associatifs qui ont des actions en faveur de l'enfant. Il doit être une feuille de route adaptée fonction des enjeux de quartier, et des événements concernant l'ensemble de la ville. Par exemple la coupe du monde de Rugby en 2023, les Jeux Olympiques en 2024, etc. Ce travail mené par la ville en partenariat avec l'ensemble des collectivités et des acteurs concernés, doit s'appuyer sur des ambitions territoriales plus rapprochées, encourageant acteurs structurants, Education nationale, CAF, centres sociaux, associations de parents d'élèves, syndicats d'enseignants, mairie de secteur, associations d'éducation populaire, centres sociaux, etc. à développer une dynamique territoriale. Donc les attributions et les axes stratégiques du nouveau PEDT donc vous les avez sur l'écran, je vous laisse regarder. Et on va passer aux thématiques et à leurs objectifs éducatifs.

Donc, première thématique : la culture, ensuite le sport, la santé et la prévention des situations à risque. La citoyenneté et enfin le développement durable, la transition écologique et la qualité de vie.

Ensuite nous allons passer aux quatre axes du plan « mercredi ». Donc les axes du plan « mercredi », c'est en lien avec ce que demande le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports et le Ministère de la Culture, associés à la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. Donc les deux Ministères et la Caisse d'Allocations Familiales se mobilisent pour accompagner les collectivités dans la mise d'offres

périscolaires de qualité le mercredi, ainsi la continuité éducative, l'accessibilité de tous les publics et l'inclusion de tous les enfants en situation de handicap, la mise en valeur des richesses du territoire, la diversité et la qualité des activités proposées se déclineront notamment dans le cadre des objectifs suivants.

Renforcer la qualité des offres périscolaires et la coordination entre les offres périscolaires de la ville et l'offre associative, promouvoir le caractère éducatif des activités du plan « mercredi », favoriser l'accès à la culture et au sport, réduire les fractures sociales et territoriales en mobilisant l'ensemble des ressources et des équipements locaux.

Et une double démarche d'évaluation sera mise en place, donc les accueils de mineurs sur centres d'hébergement seront visités les mercredi par les coordonnateurs du service accueil loisirs jeunes de la direction de la jeunesse. Il y aura une analyse fondée sur l'évaluation des indicateurs pour prendre en compte l'adéquation des projets développés avec les exigences du plan mercredi. Et les différentes formes prises par les indicateurs d'évaluation seront proposées en annexe. Donc de la présente délibération. La ville poursuivra les évaluations déjà réalisées sur les activités proposées, qu'il s'agisse des activités périscolaires ou extra-scolaires en lien avec les mairies de secteur, les acteurs institutionnels et associatifs concernés.

Enfin, il y aura une nouvelle gouvernance locale. La ville de Marseille, souhaite pour la première fois, en lien avec les mairies de secteurs et les centres sociaux, favoriser un pilotage territorial et une mise en avant locale des actions du PEDT, afin de le rendre plus opérationnel et connecté aux enjeux rencontrés par les enfants.

Donc la ville s'appuiera sur les partenaires qui sont : la Préfecture, l'Education Nationale, la CAF, la Délégation régionale académique à l'engagement à la jeunesse et au sport, l'Union des centres sociaux, les Fédérations d'éducation populaire, les associations de parents d'élèves, les syndicats d'enseignants, les mairies de secteur...

Le nouveau mode de gouvernance s'articule autour de différents comités. Il y aura un comité de pilotage élargi avec les

partenaires qui sera piloté par la Ville de Marseille, il y aura dans chaque mairie de secteur des comités de pilotage locaux - enfin territoriaux - et il y aura le comité de suivi et des comités techniques.

La ville et les partenaires pourront accompagner les projets émanant des PEDT locaux dans leur réalisation pour voir se développer des expérimentations.

Les activités prévues dans le cadre du Plan éducatif territorial et dans le plan « mercredi », devront être articulés avec celles proposés dans le cadre des contrats suivants : Conventions territoriales globale signée avec la CAF 13, cités éducatives, contrats de ville « école innovante » dans le cadre du plan « Marseille en grand ».

Et quelles sont les raisons, donc, qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal, de prendre la délibération ciaprès, et d'approuver le nouveau projet éducatif des territoires qui entrera en application à la rentrée 2022 pour une durée de trois ans jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024-2025. Et d'approuver la convention annexée relative à la mise en place de ce projet et du plan « mercredi » entre la ville de Marseille, la CAF13, la DSDEN et la Préfecture des Bouches-du-Rhône; Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer la convention PEDT ou tout document relatif au projet éducatif de territoire, plan « mercredi ». Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. Le Maire. - Merci Madame ABOURS. Y a-t-il une intervention sur le PEDT et le plan "mercredi". Nous allons voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport n°9 est adopté.

Le rapport n°22-37976-DPE009 est adopté.

Abstention: M. Bernard MARANDAT

M. Le Maire.- Nous allons passer au rapport n°10 particulièrement important, qui concerne l'élaboration du règlement local de publicité intercommunale du territoire Marseille-Provence du CT1.

Rapport n°21-37904-DGAVPVPD010

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - Elaboration du Règlement Local de Publicité

Intercommunal du Territoire Marseille Provence - Avis du Conseil Municipal sur l'approbation du RLPi.

Rapporteur: M. Baptiste LUSSON.

Baptiste LUSSON. - Monsieur le Maire, chers collègues, Μ. rapport n°10 messieurs, le est conjointement par Madame l'adjointe en charge de l'urbanisme et du développement harmonieux de la ville, Madame CHABOCHE, et Monsieur l'adjoint en charge de l'espace public, Monsieur CAZZOLA. Le rapport concerne la mise en application règlement local de publicité intercommunale concernant la publicité, les enseignes et les pré-enseignes territoire de Marseille. Ces règles seront plus restrictives que la simple application du règlement national, notamment sur l'extinction des enseignes le soir. C'est un investissement pour le Marseillaises et les marseillais ainsi que pour notre l'objectif est de diminuer Patrimoine dont la pollution visuelle et lumineuse dans des zones préservées, dans un périmètre de 300 mètres autour de certains monuments et la suppression des publicités numériques.

Ces propositions sont issues de la conférence intercommunales des Maires du 1er février 2022. Il faut remercier l'ensemble des élus métropolitains qui ont permis cette avancée pour valoriser nos territoires.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

- M. Le Maire. Y a-t-il une intervention ? Je n'en vois pas. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport n°9 est adopté.
- M. Le Maire.- Vous vous abstenez ? C'est un rapport qui est métropolitain. Donc le rapport est malgré tout adopté, Monsieur LUSSON.

Le rapport n°21-37904-DGAVPVPD010 est adopté

Abstention du groupe « Une Volonté pour Marseille »

M. Le Maire. - Rapport n°11, Monsieur PERENCHIO.

Rapport n°22-37950-DGAVPVPD011

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE - Expérimentation pour le déploiement du tri sélectif dans les

parcs de la ville de Marseille et la plage des Corbières -Installation des équipements de tri pour la collecte et le recyclage des emballages ménagers hors foyer.

Rapporteur : Eliott PERENCHIO

M. Eliott PERENCHIO. - Mesdames, messieurs, ce rapport émane de la direction générale adjointe, « la ville plus verte et plus durable », sur la proposition de Madame JUSTE, adjointe charge de l'Environnement ici présente. En effet, dans cadre du Congrès mondial pour la conservation de la nature, Monsieur Benoît PAYAN, maire de Marseille, y avait annoncé la mise en place du tri sélectif dans tous les parcs et jardins à partir de 2022. Cette étape s'inscrit dans une volonté politique de tendre vers une ville zéro déchet et plastiques d'ici 2030. Afin d'être exemplaire sur la gestion de ces déchets et dans la continuité du dispositif existant sur huit plages marseillaises, la ville de Marseille a répondu à un appel à manifestation d'intérêt auprès de la société CITEO et l'ADEME, pour équiper six parcs municipaux plus une nouvelle plage dans notre secteur. Ce sont le parc Borély et le parc Pastré sélectionnés. Cette expérimentation a pour vocation, par le tri, à diminuer de 50% le volume des ordures ménagères dans ces lieux définis, à améliorer leur propreté, à prévenir la dispersion des déchets. Et ce dispositif comprend le financement de la municipalité à hauteur de 60% des équipements nécessaires, le pilotage du projet et le plan de communication sur la sensibilisation des Marseillaises et Marseillais, sur les bons gestes. Le rapport a eu un avis favorable de la commission.

Et pour faire écho à cette initiative municipale de réduction des déchets, je vous rappelle que nous avons accueilli deux bacs à composteur dans nos parcs et jardins d'arrondissement, au square Jean Giono et au parc des Soeurs franciscaines. Les suivants sont à venir. Je vous remercie pour votre attention.

M. Le Maire. - Merci Monsieur. Des applaudissements ? Non pas d'applaudissements ? (Applaudissements). Merci Monsieur PERENCHIO. Attendez, on va quand même voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. Monsieur PERENCHIO, je vous remercie.

Le rapport n°22-37950-DGAVPVPD011 est adopté à l'unanimité

M. Le Maire.- Monsieur LEMERY, pour un rapport particulièrement important.

Rapport n°21-37897-DGAVPJPSPP012

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA MOBILITÉ ET DU STATIONNEMENT - Approbation de la dénomination de voies.

Rapporteur : M. Pierre LEMERY

M. Pierre LEMERY. - Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir mesdames et messieurs les élus, bonsoir aux habitants et habitantes qui nous suivent sur le fil. Le présent rapport qui est présenté par Madame Audrey GASSIAN, adjointe en charge de la politique de la ville et des mobilités, a pour objet de proposer des dénominations de voies, dont une dans le 8e arrondissement.

Il s'agit ici de modifier le nom de l'esplanade Jean-Claude Beton, en esplanade Jean-Claude Beton - escale Borely. En effet, si l'esplanade située sur le littoral en bas de l'avenue de Hambourg avec ses nombreux établissements est connu des Marseillais sous le nom d'escale Borely, elle s'appelle en réalité Esplanade Jean-Claude Beton, et ce depuis 2016 ; il y en a peut-être dans cette salle qui s'en souviennent.

Jean-Claude Beton est né le 14 janvier 1925 à Boufarik, petite bourgade près d'Alger, et est mort le 2 décembre 2013 à Marseille. Il est connu pour être le fondateur de la marque Orangina, pour la diffusion de laquelle il a fait preuve d'un grand sens du marketing notamment avec sa célèbre bouteille. C'est l'Etat qui a demandé ce changement de nom, en effet, les conditions de mise à disposition des terrains d'assiette, notamment des commerces faisant l'objet de différents accords entre l'Etat, la Ville, etc, etc.

L'Etat a souhaité que par souci de cohérence, la dénomination de l'esplanade fasse apparaître le nom d'escale Borely. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. Le Maire.- Merci Monsieur LEMERY. Une intervention particulière sur les bouteilles d'Orangina ? Non ? Donc nous allons procéder au vote. Qui vote contre ? Vous levez la main ? Vous voulez intervenir ? Non ? Le rapport est adopté.

Le rapport n°21-37897-DGAVPJPSPP012 est adopté

Vote contre : Madame Elisabeth VENTON

- M. Pierre LEMERY. Je vous remercie.
- M. Le Maire.- Merci Monsieur LEMERY. C'était magnifique. Je tiens à signaler que le rapport n°13 a été retiré et n'ayant plus de points de délibération à examiner... Ah! Madame JUSTE souhaitait dire un mot.

Mme Christine JUSTE. Oui Monsieur le Maire, si vous me le permettez, nous avons reçu à l'instant un mail de Monsieur le Maire de Marseille nous invitant à nous rassembler tous et toutes, puisque dans ces moments-là il y a une union sacrée, jeudi 18h30 devant la mairie du Vieux-Port. Donc je voulais simplement faire passer le message plus largement à nos concitoyens qui nous écoutent.

M. Le Maire. - Faisons passer l'information et donnons-nous rendez-vous jeudi à 18h30 sur le parvis de la mairie c'est ça ?

Mme Christine JUSTE. - Devant la mairie : un grand rassemblement en faveur de la paix.

M. Le Maire. - Voilà et on espère - les Allemands ont réussi à mettre 100 000, 200 000, 300 000 personnes pour soutenir les Ukrainiens, et on espère que les Marseillais - ne feront pas aussi bien parce que ça serait la moitié de la ville devant la mairie, ça ferait désordre, mais que les Marseillais répondront présent dans cet appel à soutenir ukrainien qui en a bien besoin. Et c'est une question qui nous intéresse tous et qui nous interpellent tous dans nos vies, l'Europe qu'il s'agit. c'est de Εt particulièrement important que nous soyons les plus nombreux possibles. Ce conseil d'arrondissement est maintenant terminé et je vous remercie.

La séance est levée à 19 heures 28 par M. le Maire.